



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MIRECOURT DOMPAIRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, dûment convoqués par la présidente Nathalie BABOUHOT, le six avril deux mille vingt-et-un, se sont réunis à Mirecourt (Espace Flambeau).

Mesdames et Messieurs

ABLEUVENETTES (LES) Jérôme CONTEJEAN (maire) - **AHEVILLE** Véronique MUNIERE (maire) - **AMBACOURT** André OSWALD (maire) - **AVILLERS** Denis BASTIEN (maire) - **AVRAINVILLE** Michel FORTERRE (maire) - **BAINVILLE AUX SAULES** Gérald NOEL (maire) - **BATTEXEY** Claude TALLOTTE (maire) - **BAUDRICOURT** Didier CHERRIER (maire) - **BAZEGNEY** Serge LHOTE (maire) - **BETTEGNEY SAINT BRICE** Jean-François VIRION (maire) - **BETTONCOURT** Jean-Marie BRÉGEOT (maire) - **BIECOURT** Roland TOCQUARD (maire) - **BOCQUEGNEY** Michèle CLAUDE (1er(e) adjoint(e)) - **BOULAINCOURT** Jean-Christophe HALLUIN (maire) - **BOUXIERES AUX BOIS** Philippe PERREIN (maire) - **BOUXURULLES** Jean VAUBOURG (maire) - **BOUZEMONT** Laure THOUVENIN DE VILLARET (maire) - **CHAUFFECOURT** Michel DEL (maire) - **CHEF-HAUT** Jean-Claude LITAIZE (maire) - **CIRCOURT** Emilien JEANDEL (maire) - **DOMBASLE EN XAINTOIS** René GASQUIN (maire) - **DOMMARTIN AUX BOIS** Patrick RAMBAUT (maire) - **DOMPAIRE** Pascal CROCHETET (adjoint(e)) - **DOMPAIRE** Philippe FERRATIER (maire) - **DOMPAIRE** Sandrine MARTIN (1er(e) adjoint(e)) - **DOMPAIRE** Géraldine SERRA (adjoint(e)) - **EVAUX ET MENIL** Danielle IZZILLO (maire) - **FRENELLE LA GRANDE** Christian DENIS (maire) - **FRENELLE LA PETITE** Jean-Claude SANCIER (maire) - **GORHEY** Isabelle LAURENT (maire) - **GUGNEY AUX AULX** Rémy VAUDOIS (maire) - **HAGECOURT** Philippe TISSIER (maire) - **HAROL** Gérard AUBRY (maire) - **HAROL** Emmanuel MARCHAL (1er(e) adjoint(e)) - **HENNECOURT** Christine ADAM (maire) - **HYMONT** Cyrille GAUTHIER (adjoint(e)) - **JUVAINCOURT** Yves CLAUDE (maire) - **LEGEVILLE ET BONFAYS** François COLIN (maire) - **MADECOURT** Dominique SERDET (maire) - **MADEGNEY** Thierry CHAPELIER (maire) - **MARAINVILLE SUR MADON** Anne SIMONIN (maire) - **MATTAINCOURT** Joris HURIOT (maire) - **MATTAINCOURT** Christine MARCHAL-LABAYE (1er(e) adjoint(e)) - **MATTAINCOURT** Janine TRELAT (adjoint(e)) - **MAZIROT** Dominique MAILLARD (maire) - **MIRECOURT** Nathalie BABOUHOT (adjoint(e)) - **MIRECOURT** Elisabeth BARBIER (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Danièle CHIARAVALLI (adjoint(e)) - **MIRECOURT** Philippe DAVAL (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Marie-Odile MOINE (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Marie-Laure PREAUT (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Roland RUGA (adjoint(e)) - **MIRECOURT** Yves SEJOURNE (maire) - **MIRECOURT** Anne SILLON (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Françoise VIDAL (adjoint(e)) - **OELLEVILLE** Yveline HERBELOT (maire) - **PIERREFITTE** Laurent HAYOTTE (maire) - **PONT-SUR-MADON** David PREVOT-PIERRE (maire) - **PUZIEUX** Philippe NICOLAS (maire) - **RACECOURT** Joachim FRANQUEVILLE (maire) - **RAMECOURT** Laurent COMESSE (maire) - **REMICOURT** Jean-François GREGOIRE (suppléant(e)) - **REPEL** Denny PERRIN (maire) - **ROUVRES EN XAINTOIS** Marie-Brigitte FRAMENT (maire) - **SAINTE PRANCHER** Jean-Claude GERARD (maire) - **THIRAUCCOURT** Ervé PERRIN (maire) - **TOTAINVILLE** Christian THOUVENIN (maire) - **VALLEROY AUX SAULES** Gérard GREPINET (maire) - **VARMONZEY** Jean-Marie MANGIN (maire) - **VELOTTE ET TATIGNECOURT** Jean-Luc HUEL (maire) - **VILLE SUR ILLON** Colette COMESSE-DAUTREY (maire) - **VILLE SUR ILLON** David VILLIERE (1er(e) adjoint(e)) - **VILLERS** Marilyna VANTINI (maire) - **VROVILLE** Stéphane BISCH (maire) - **XARONVAL** Cédric MENETRIER (maire)

Absents excusés :

BEGNECOURT Fabien GUERICOLAS (maire) - **BLEMEREY** Edwige HENRION (maire) - **DAMAS ET BETTEGNEY** Claude MAIRE (maire) - **DERBAMONT** Christian VAILLANT (maire) - **DOMVALLIER** Serge VALANCE (maire) - **GELVECCOURT ET ADOMPT** Marc GUILLER (maire) - **GIRCOURT-LES-VIEVILLE** Arnaud JEANDEL (maire) - **JORXEY** Philippe CHERPITEL (maire) - **MADONNE ET LAMEREY** Alain MOUROT (maire) - **MARONCOURT** Bernard ANNEN (1er(e) adjoint(e)) - **MIRECOURT** Valérie CLEMENT (conseiller(ère)) -

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du Conseil du 13 avril 2021 à Mirecourt

MIRECOURT Jean-Luc FERRY (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Christine FROMAIGÉAT (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Patrice JAMIS (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Jean-François LAIBE (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Fabien MALLERET (conseiller(ère)) - **MIRECOURT** Daniel SERDET (adjoint(e)) - **MIRECOURT** Bruno WALTER (conseiller(ère)) - **POUSSAY** Philippe LARCHER (maire) - **POUSSAY** Serge RENAUX (1er(e) adjoint(e)) - **RANCOURT** Alain CLOCHEY (maire) - **RAPEY** Alain BARBE (maire) - **REGNEY** Joël PINOS (maire) - **SAINT VALLIER** Julien NAGELEISEN (maire) - **VAUBEXY** Jean-Marie CLAUDEL (maire) - **VOMECOURT SUR MADON** Corinne NICOLAS (maire)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

De **DAMAS ET BETTEGNEY** Claude MAIRE à M. Jean-Luc HUEL - De **MARONCOURT** Bernard ANNEN à M. Philippe TISSIER - De **MIRECOURT** Jean-François LAIBE à M. Roland RUGA - De **MIRECOURT** Fabien MALLERET à Mme Françoise VIDAL - De **MIRECOURT** Daniel SERDET à M. Yves SEJOURNE - De **MIRECOURT** Bruno WALTER à Mme Danièle CHIARAVALLI - De **RANCOURT** Alain CLOCHEY à Mme Colette COMESSE DAUTREY - De **VOMECOURT SUR MADON** Corinne NICOLAS à M. Jean-Marie BREGEOT

Secrétaire de séance : **Cyrille GAUTHIER**

Quorum : 75 présents + 8 pouvoirs = 83 votants

L'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
- Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
- Information concernant l'état annuel des indemnités perçues par les élus intercommunaux ;
- 1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 ;
- 2. Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021 ;
- 3. Budgets primitifs 2021 ;
- 4. Provisions semi-budgétaires ;
- 5. Subventions aux associations et structures partenaires pour l'année 2021 ;
- 6. Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
- 7. Motion seconde révision du Scot ;
- 8. Fonds de concours à la commune de Pont sur Madon ;
- 9. Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;
- 10. Adhésion au Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE)
- 11. Questions et informations diverses.

1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

La présidente propose au Conseil de délibérer des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés** décide de fixer les taux des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 3,72 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 3,84 % ;
- cotisation foncière des entreprises unique : 28,29 %

2. Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés** décide de fixer pour l'année 2021, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13,30 %.

3. Budgets primitifs 2021

3.1. Budget Principal :

La présidente donne lecture au Conseil de Communauté du Budget Primitif 2021 (Budget principal) de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
- section d'investissement	4 361 671.00 €	4 361 671.00 €
- section de fonctionnement	9 988 578.21 €	11 729 119.51 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, décide d'approuver le budget primitif 2021 de la Communauté (Budget principal), tel qu'il est présenté par sa Présidente, voté au niveau du chapitre au sein de la section de fonctionnement et au niveau de l'opération au sein de la section d'investissement.

M.SEJOURNE Yves souhaite qu'une convention d'objectif soit élaborée avec le club de tennis, du fait des investissements importants à venir.

3.2. Budget ZAE Foncière :

La présidente donne lecture au Conseil de Communauté du Budget Primitif 2021 (Budget ZAE FONCIERE) de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
- section d'investissement	751 157.07 €	751 154.07 €
- section de fonctionnement	897 619.98 €	897 619.98 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, décide d'approuver le budget primitif 2021 de la Communauté (Budget ZAE FONCIERE), tel qu'il est présenté par sa Présidente, voté au niveau du chapitre dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

3.3. Budget Assainissement :

La présidente donne lecture au Conseil de Communauté du Budget Primitif 2021 (Budget Assainissement) de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
- section d'investissement	6 159 989.76 €	6 159 989.76 €
- section de fonctionnement	2 830 063.86 €	2 830 063.86 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, par 1 abstention et 82 pour, décide d'approuver le budget primitif 2021 de la Communauté (Budget Assainissement), tel qu'il est présenté par sa Présidente, voté au niveau du chapitre au sein de la section de fonctionnement et de l'opération au sein de la section d'investissement.

4. Provisions semi-budgétaires

4.1. Provision semi- budgétaire du budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de mettre en place le régime de provision budgétaire ;

- précise que pour l'année 2021 il n'y aura pas de constitution de provision, mais simplement une reprise de provision au compte 7815 pour 70 000 € et au compte 7817 pour 3 056 €

4.2. Provision semi- budgétaire du budget annexe assainissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés décide** :

- de mettre en place le régime de provision semi- budgétaires ;
- précise que pour l'année 2021 il y aura une constitution de provision au compte 6817 pour dépréciation des actifs circulants pour 5000 €.

5. Subventions aux associations et structures partenaires pour l'année 2021 ;

La présidente présente aux membres du conseil de communauté les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021, présentés par les associations et structures partenaires.

Les membres du bureau et de la commission vie associative proposent d'attribuer et de verser les subventions conformément au tableau ci-joint, et demandent que chaque subvention soit assortie d'une demande de bilan/évaluation. Les conditions d'attributions du règlement ont été appliquées.

Mme Marie-Laure PREAUT, concerné par le sujet, ne prend pas part au vote

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés décide**

- décide d'attribuer et de verser les subventions aux associations et structures partenaires du territoire conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la Communauté de Communes ;
- donne pouvoir à la présidente d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à ces projets.

6. Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;

La présidente présente le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés par 3 abstentions et 80 pour**, décide

- D'APPROUVER le Plan Climat Air Energie Territorial de la de la Communauté de Communes De Mirecourt-Dompaire,
- D'AUTORISER la présidente à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial.
- D'AUTORISER la présidente ou son représentant à signer des conventions et à solliciter toute demande de subvention concernant le Plan Climat-Air-Energie Territorial, notamment auprès de l'ADEME, de la Région, du Département, des services de l'Etat ou de l'Europe et à signer tout acte y afférent pour la demande de subventions.
- D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget.

7. Motion sur la seconde révision du Scot

La présidente présente le projet de motion en seconde révision du SCOT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés** approuve la motion en seconde révision du SCOT telle qu'annexée à la présente délibération.

8. Fonds de concours à la commune de Pont sur Madon

La présidente expose la demande de la commune de Pont Sur Madon qui sollicite la Communauté de communes Mirecourt-Dompaire pour l'obtention d'un fonds de concours de 5% destiné au financement du projet de création d'un pôle multi-activités de plein air et aménagement et sécurisation d'un sentier piétonnier, l'obtention du fonds de concours conditionne la subvention du conseil départemental des Vosges.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
		DETR	20 529,90 €	25,00%
Travaux	82 119,60 €	CR	20 000,00 €	24,35%
		CD	16 954,00 €	20,65%
		Fonds de concours intercommunal	4 105,98 €	5,00%
		Autofinancement communal	20 529,72 €	25,00%
TOTAL	82 119,60 €	TOTAL	82 119,60 €	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16-V ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés par 1 abstention et 82 pour :**

- décide de verser un fonds de concours de 4 105,98 € à la commune de Pont Sur Madon ;
- autorise le Présidente à signer la convention avec la commune ci-jointe, fixant les principes d'attribution du fonds de concours ;
- autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier

9. Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

La présidente indique qu'il est possible de faire bénéficier les agents retraités de l'adhésion au CNAS après validation d'un avenant au contrat.

Le coût par agent retraité serait de 117 € avec possibilité de leur refacturer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

- Décide de faire bénéficier de l'adhésion au CNAS les agents retraités de la collectivité ;
- Décide de refacturer à l'agent retraité le coût d'adhésion au CNAS susmentionné ;
- Autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier

10. Adhésion au Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE)

Conformément à la réglementation (Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques codifiée à l'article L 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil départemental propose aux communes et à leurs groupements qui « ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leur compétence » un service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Le Département propose aux collectivités éligibles d'y adhérer par le biais d'une convention de 3 ans définissant les modalités de cette assistance technique.

Dans ce cadre, il met à disposition, un conseil spécialisé et indépendant portant sur :

- La gestion patrimoniale et l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif ;

- L'organisation des contrôles d'installations et l'identification des travaux à réaliser en matière d'assainissement non collectif ;
- L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité de service (RPQS) prévu à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et la transmission des données par voie électronique au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement ;
- L'élaboration de programmes de formation des personnels.

Cette assistance technique est mise à disposition des collectivités éligibles adhérentes contre rémunération forfaitaire (0,10 € TTC/habitant DGF pour l'année 2021).

Cette rémunération s'élève à 2041,60 € TTC pour notre Communauté au titre de l'année 2021. Il est à noter que lorsque le coût est inférieur au seuil de recouvrement fixé à 50 €/an, les adhésions ne seront pas demandées.

Réglementairement, ce tarif est recalculé chaque année et est susceptible d'évoluer à la marge.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des voix des membres présents et représentés**

- décide d'adhérer au SATESE pour la période 2021-2023,
- autorise la présidente à signer la convention s'y rapportant avec le Conseil départemental et à inscrire les sommes correspondantes aux budgets pour les 3 années à venir.

11. Questions et informations diverses.

Plus aucune question, la séance est levée à 22 h 30